

P3a



Programme d'Appui à la mise en œuvre
de l'Accord d'Association

برنامج دعم تنفيذ عقد الشراكة

LE P3A : Bilan et perspectives

**Séminaire de mi-parcours de la 3ème phase
et le lancement de la 4ème phase
du Programme P3A**

Dimanche 17 Décembre 2017
Centre International des Conférences 'Abdelatif RAHAL'
Club des Pins.Staouali, Alger

www.p3a-algerie.org

Programme géré par le Ministère du Commerce et financé par l'Union européenne

Le P3A, Un partenariat Institutionnel réussi entre l'Algérie et l'Union européenne.

Dans le cadre du partenariat Algero- Union européenne, l'Accord d'Association constitue le cadre juridique qui régit les relations entre les deux parties en matière économique, commerciale, politique, sociale et culturelle. Il établit une relation de partenariat spécifique et profond permettant le rapprochement entre les deux parties. L'Accord d'Association a été signé à Valence (Espagne) en avril 2002. Il est entré en vigueur le 1er septembre 2005.

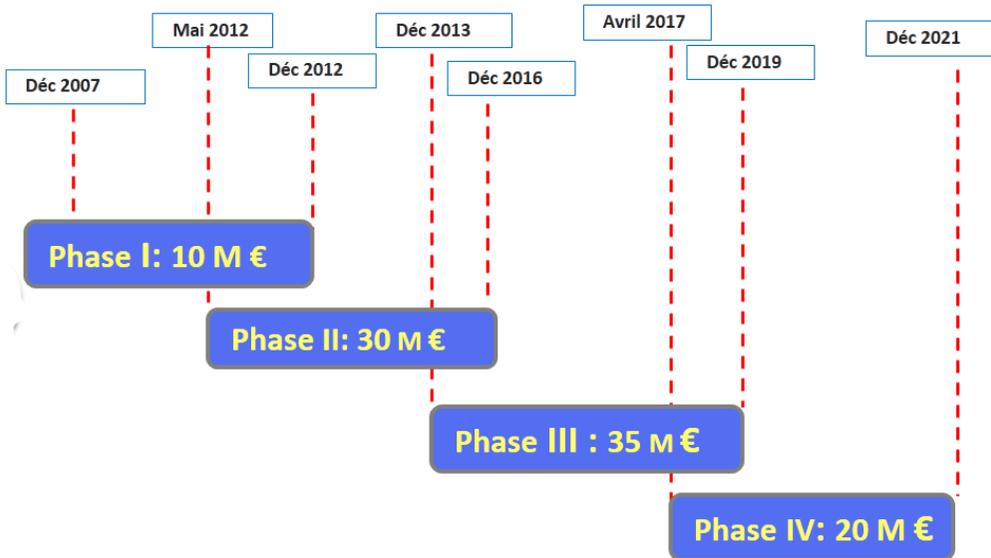
C'est pour accompagner la mise en œuvre de cet accord que le programme d'appui - P3A- a été mis en place. La convention de financement de ce programme a été signée le 17 décembre 2007. Son objectif général est de renforcer le partenariat engagé entre l'Union européenne et l'Algérie. Il s'adresse aux administrations algériennes et toutes les institutions contribuant à la mise en œuvre de l'Accord d'Association en se proposant de leur apporter l'expertise, l'assistance technique et les outils de travail nécessaires à la réalisation des objectifs définis par l'Accord.

La gestion du P3A, confiée au Ministère du Commerce est administrée et soutenue par l'Unité de Gestion du programme (UGP). Les autorités de tutelle du programme sont : le Ministère du Commerce, la Commission de l'Union européenne représentée par la Délégation de l'UE en Algérie (DUE) et le Ministère des Affaires Etrangères en tant que coordonnateur National des programmes financés par l'UE.

Le P3A recourt à des instruments de base développés dans le cadre de la politique européenne de voisinage à savoir : les jumelages Institutionnels, TAIEX et SIGMA. Ces outils reposent sur de l'expertise publique. Ils ont été renforcés plus tard, par des actions d'assistance technique classique sollicitant une expertise privée. Cette expertise privée est fournie sous forme d'actions ponctuelles à travers des missions d'experts ou d'études à court terme au profit de secteurs variés de l'économie Algérienne.

Depuis la mise en place du P3A, **130 missions TAIEX** ont été réalisées, **129 actions Ponctuelles** et **45 projets de Jumelage** ont été initiés dont 30 aboutis. Ils ont permis à plusieurs secteurs de bénéficier de l'expertise offerte par non moins **08 Etats membres de l'Union européenne** (France, Allemagne, Italie, Portugal, Espagne, Autriche, Belgique, Finlande...). Un réseau de points focaux au nombre de **46** constitue l'interface entre l'UGP et les administrations publiques pour garantir la bonne recevabilité des demandes d'aide exprimées.

Le programme est doté d'un site web www.p3a-algerie.org



Mise en œuvre opérationnelle des phases du P3A

Le P3A I (2007-2012)

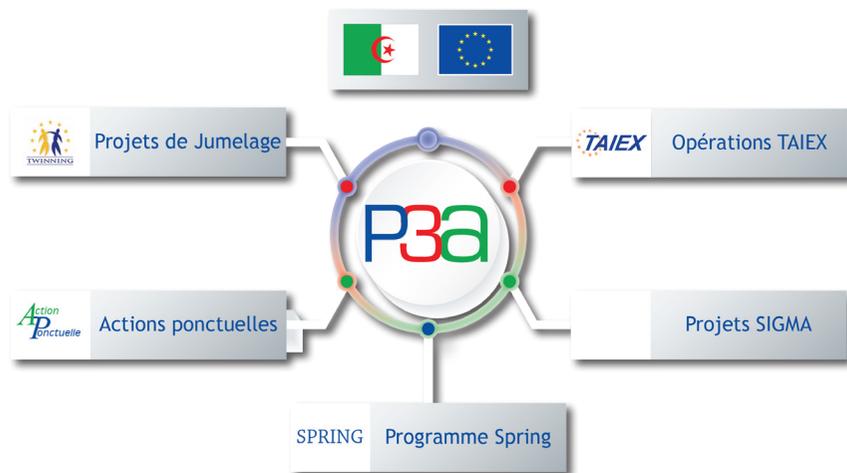
- 10 millions d'Euros
- 05 Jumelages réalisés :
- Domaines :**
- Concurrence,
- Qualité de l'eau,
- Conformité industrielle,
- Artisanat traditionnel
- Finances

Le P3A II (2012-2016)

- 30 millions d'Euros.
- 09 Jumelages institutionnels réalisés.
- Domaines :** la justice, la médecine vétérinaire, l'accréditation, le développement du Commerce Extérieur, l'Agriculture, la pêche, l'aviation civile, la gestion des Finances Publiques pour laquelle un appui spécifique de 5 millions d'euros a été octroyé.

Le P3A III (2013-2019)

- 35 millions d'Euros.
- 16 Jumelages initiés
- **Domaines :** la sécurité routière, la protection du consommateur, l'insertion des personnes handicapées dans le milieu du travail, l'innovation industrielle, l'administration pénitentiaire, le contrôle technique des travaux publics, l'Energie, la gestion intégrée des ressources en eau ...
- 04 jumelages clôturés : DGI, ONEDD, CNPSR, CREG
- Cette troisième phase comprend également un volet dédié à la surveillance et l'encadrement du Marché crédité d'un budget de 5 millions d'Euros.



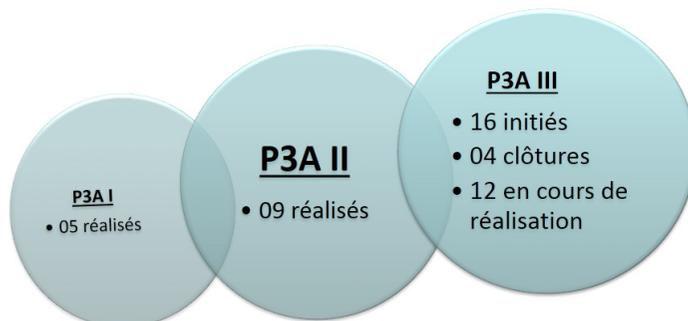
Le jumelage institutionnel

Le jumelage est un instrument de renforcement des capacités institutionnelles et un outil privilégié de rapprochement dans une vision commune des politiques économiques.

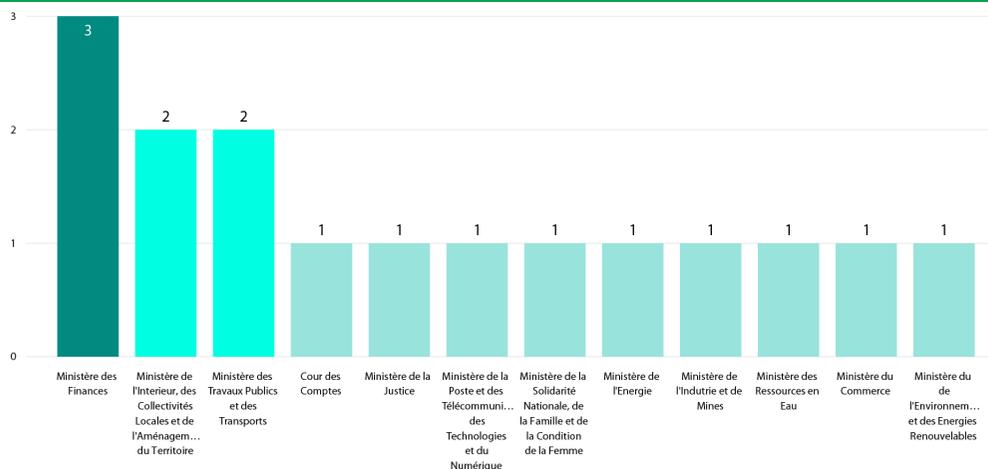
Il présente l'avantage tout à la fois d'identifier les besoins et rapprocher les méthodes de travail et de favoriser le transfert de savoir-faire dans un cadre professionnel. Sa pertinence trouve à s'exercer dans des domaines relevant exclusivement du secteur public et qui visent l'obtention de résultats opérationnels dans un domaine donné.

Cette méthode mise au point par la Commission européenne, repose sur une coopération entre les administrations publiques des États membres de l'UE et un pays bénéficiaire afin d'atteindre des résultats obligatoires conjointement convenus avec la Commission.

Les jumelages en chiffres



Nombre de Jumelages P3A III par secteur



Répartition budgétaire par jumelage



TAIEX

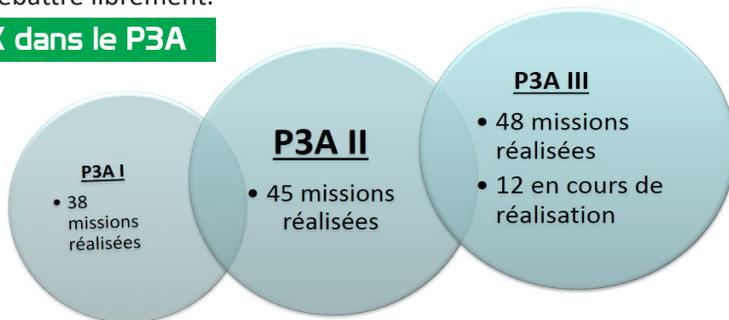
TAIEX est l'acronyme de « Technical Assistance and Information Exchange Instrument » ou assistance technique et échange d'informations.

Les actions TAIEX sont de courte durée, elles consistent en missions d'experts, ou de séminaires qui se déroulent en Algérie ou encore de visites d'études dans une administration d'un Etat membre de l'Union européenne.

Les opérations TAIEX recourent à l'expertise exclusivement publique mais se limitent à des interventions de courte durée de 5 jours au plus.

Les séminaires sont des conférences à durée réduite (2 à 3 jours) qui exposent un sujet à un public spécialisé et nombreux. Les missions d'experts concernent un public ciblé qui reçoit l'éclairage des expériences menées dans les états membres et sur lesquelles il peut en débattre librement.

Le TAIEX dans le P3A

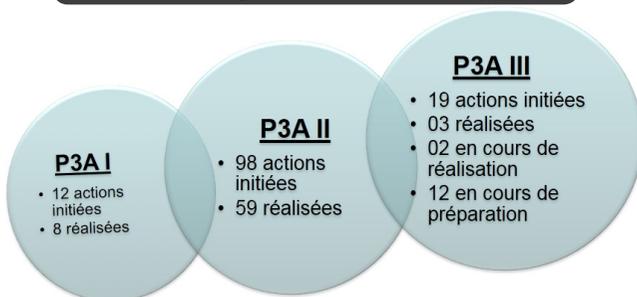


LES ACTIONS PONCTUELLES

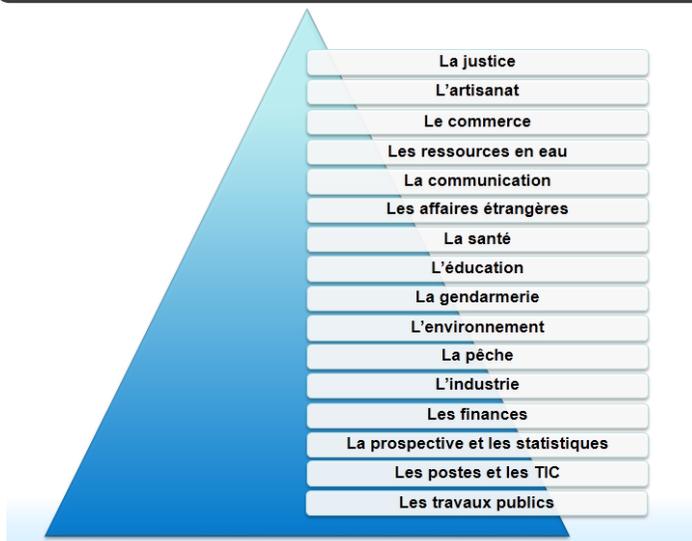
Les « **Actions Ponctuelles** » ont été mises en place durant la première phase du P3A. Très utiles et bien ciblées, ces actions permettent en répondant à des demandes d'appuis urgentes, d'initier de nouvelles administrations aux instruments du P3A. Elles s'inscrivent dans le cadre d'une assistance technique classique et aident à identifier les besoins et à définir les solutions techniques appropriées dans un domaine précis. Elles sont au cœur du P3A et bénéficient à des administrations, des institutions publiques ou des associations professionnelles et servent entre autres à :

- Accompagner des démarches novatrices ;
- Dispenser des formations ;
- Mettre en place ou améliorer les systèmes de gestion ;
- Réaliser des études ou enquêtes sur un thème précis.

Les actions ponctuelles en chiffres



Secteurs bénéficiaires des actions ponctuelles

**SIGMA****'Soutien à l'amélioration de la Gouvernance et des systèmes de Gestion'**

L'instrument « SIGMA » a été introduit en Algérie en 2012. C'est une initiative conjointe de l'UE et de l'OCDE qui renforce le système de gouvernance publique et les capacités de l'administration. Son financement est assuré principalement par l'UE à travers un budget centralisé. La conduite des opérations; de l'identification des projets jusqu'à leur mise en œuvre, relève quant à elle, de l'OCDE.

SIGMA élabore des ateliers d'experts aux fins d'une meilleure gestion et d'une recherche de performance pour le pays demandeur.

L'Instrument SIGMA, se distingue du jumelage Institutionnel et du TAIEX, par les domaines qu'il cible :

- Le cadre stratégique de la réforme de l'administration publique
- Le développement et la coordination des politiques
- La gestion de la fonction publique et des ressources humaines
- La responsabilisation des institutions publiques
- L'organisation efficace du service public
- La gestion des dépenses publiques, y compris l'audit externe et les marchés publics

Depuis l'Introduction de cet instrument en Algérie, plusieurs activités ont été réalisées :

- » 02 séminaires pour la Direction Générale de la Fonction Publique et de la Réforme administrative :
- » 01 séminaire pour le Ministère de la Relation avec le Parlement (MRP),
- » 02 journées d'études pour le Ministère des Finances, Division des Marchés Publics,

Comme les jumelages institutionnels et les TAIEX, SIGMA est déployé à la demande des bénéficiaires.

PASSEM

Programme d'Appui Spécifique
à la Surveillance et l'Encadrement du Marché



PASSEM 'Projet d'Appui Spécifique à la Surveillance et l'Encadrement du Marché'

Objectif général :

Contribuer à la protection du consommateur algérien et à la facilitation des négociations d'Accords de Reconnaissance Mutuelle entre l'Union européenne et l'Algérie en matière d'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels.

Objectif spécifique:

Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la surveillance du marché et dans la protection du consommateur.

Activités prévues :

- » Amélioration du cadre légal et institutionnel
- » Renforcement des capacités des autorités de surveillance du marché et des laboratoires de contrôle
- » Appui aux Acteurs Non Etatiques engagés dans les problématiques de protection du consommateur et promotion de la qualité
- » Adhésion et mobilisation des parties prenantes pour l'atteinte des résultats et la visibilité du projet

Résultats à atteindre :

Résultat 1: Faire intégrer les bonnes pratiques des Etats membres de l'Union européenne dans le domaine de la surveillance du marché dans la vision stratégique du Ministère du Commerce. Cette vision se traduira par une révision du cadre juridique et organisationnel.

Résultat 2: Renforcer les capacités des autorités de surveillance du marché et des laboratoires de contrôle sur le plan de la gestion, la formation, les techniques d'investigation, la sélection des équipements et la mise en commun des ressources d'information.

Résultat 3: Permettre aux acteurs non étatiques (organisations socio-professionnelles et associations de protection du consommateur) de jouer leurs rôle dans le dispositif de surveillance du marché.

Financement : P3A

Montant Global : 5millions d'Euros

Période de mise en œuvre : 2016 – 2019

Bénéficiaire direct : Ministère du Commerce

SPRING 'Programme d'Appui a la Gouvernance Économique et Politique'

Le programme « SPRING » géré par l'Unité de Gestion du programme d'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A) a été initié en 2011 et officialisé en décembre 2013 à travers la signature d'une convention de financement définissant les modalités de sa mise en œuvre, entre les Ministères Algériens des affaires étrangères et du commerce et la commission européenne.

Ce programme d'un montant global de 12.450.000 Euros, vise l'accompagnement des pays du voisinage méditerranéen - dont l'Algérie- pour l'amélioration de la gouvernance économique, politique et le soutien au monde des médias et de la société civile.

Le programme SPRING a une période d'exécution de 84 mois (7 ans) commençant à l'entrée en vigueur de la convention de financement soit du 19 décembre 2013 au 18 décembre 2020. La phase de mise en œuvre opérationnelle est fixée pour une durée de 60 mois (5 ans) soit du 19 décembre 2013 jusqu'au 18 décembre 2018.

Il se base sur des éléments très concrets, dont le premier consiste en l'appui à la gouvernance politique et ce, en luttant contre la corruption, en renforçant la gouvernance démocratique et l'amélioration de l'accès aux droits et à la Justice.

Ainsi, les activités mises en œuvre dans le cadre de ce programme se déclinent sous forme de trois volets :

1- Renforcement de la Gouvernance Politique :

- Lutte contre la corruption
- Renforcement de la gouvernance démocratique
- Amélioration de l'accès au droit et à la Justice

2- Renforcement de la Gouvernance économique :

- Gestion des finances publiques
- Ciblage de la politique budgétaire
- Participation citoyenne et responsabilité sociétale des organisations

3- Communication media-transparence :

- Professionnalisation des acteurs ;
- Qualité de l'information politique et économique

12 contrats cadres et 02 projets de jumelages mettant en œuvre le programme; ont été signés à ce jour.

Montant Global : 12. 45 millions d'Euros (Contribution de l'UE : 10 millions d'Euros

Période de mise en œuvre : Décembre 2013 - décembre 2018

Gestionnaire : P3A

Coordonnateur : Ministère des Affaires Etrangères

Bénéficiaires directs : Institutions concernées par la Gouvernance Politique et Economique

Présentation du P3A IV

Objectif général :

Favoriser la réussite du partenariat engagé entre l'Union européenne et la République Algérienne Démocratique et Populaire en soutenant les efforts de l'administration algérienne pour assurer la mise en oeuvre de l'Accord d'association (AA) dans tous ses volets.

Objectif spécifique :

Mise à niveau de l'administration et des institutions publiques algériennes pour être en mesure de remplir les objectifs de l'AA.

Les signataires :

- La Commission Européenne pour l'Union européenne
- Le Ministère des Affaires Etrangères et le Ministère du Commerce pour l'Algérie.

Principales activités du P3A IV

Les activités phares du P3A IV qui seront mises en oeuvre on retiendra essentiellement et conformément à à travers de différents projets de jumelage, et déjà pris en charge concernent :

- » Renforcement des capacités techniques et organisationnelles de Télédiffusion d'Algérie pour accompagner l'ouverture du paysage audiovisuel pour le Ministère de la Communication.
- » Appui à la Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN) dans la mise en place d'un système de management qualité au sein des structures de la Police Scientifique et Technique, Ministère de l'Intérieure, des Collectivités locales et de l'Aménagement du Territoire.
- » Appui à la modernisation du Service public de l'emploi pour l'Agence Nationale de l'Emploi, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale.
- » Appui à la mise en place d'une démarche qualité au sein des services de la protection des végétaux et des contrôles techniques.
- » Appui au Ministère de la Santé pour l'identification d'actions de renforcement des capacités par le biais de projets de jumelage avec les institutions concernées des Etats membres.

Les instruments du P3A IV

Jumelages : subventions attribuées par l'UG P3A après un contrôle ex ante par la Commission, dans la limite du budget de 12,4 Millions €.

Actions ponctuelles : mobilisation d'experts sur le budget de l'Assistance Technique d'Appui (contrat de service ATA P3AIII).

Actions TAIEX : directement financées par le budget de la Commission Européenne.

Actions SIGMA (Gouvernance): en coopération avec l'OCDE avec un financement de l'Union Européenne.

Les jumelages du P3A IV

- » **02** Contrats de Jumelage en cours de contractualisation: ANEM et Direction Générale de la Prospective.
- » **01** Projet en cours de procédure de re-publication de la fiche de jumelage : Direction Générale des Douanes
- » **05** Projets en cours de préparation de fiches de jumelage: Ministère de l'Agriculture de Développement Rural et de la Pêche (Direction de la Protection des Végétaux et des Contrôles Techniques) ,Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère des Travaux Publics et des Transports, Ministère des Finances, Direction Générale de la Concurrence
- » **02** Projets en cours de discussion avec les administrations bénéficiaires: Office National de la Météorologie, Direction Générale des Forêts

Montant Global : 20 millions d'Euros

Période de mise en œuvre : Avril 2017 - Avril 2021

Signataires :

- La Commission Européenne pour l'Union européenne
- Le Ministère des Affaires Etrangères et le Ministère du Commerce pour l'Algérie.

Gestionnaire : P3A

UGP P3A

Unité de Gestion du Programme P3A

 info@p3a-algerie.org

 +213 (0) 21 21 94 01/02

 Palais des expositions, Pins
Maritimes, Mohammadia, Alger

 www.p3a-algerie.org



P3A Algérie



www.facebook.com/programmep3a



www.twitter.com/p3a_algerie



www.flickr.com/p3a



Programme d'Appui
à la mise en œuvre de l'Accord d'Association

